



COAT Louis

Naissance : 10 avril 1922 - Landerneau

Année d'entrée en résistance ou F.F.I. : 1943

Résistance : [O.R.A](#)

Unité : [F.T.P Landerneau](#) / [C4](#) / [SSP](#)

Secteur(s) d'action : Landerneau / Plougastel

Blessé

Décès : 24 septembre 1967 - Landerneau

Louis Marie Coat travaille comme électricien automobile au garage Le Hir, route de Brest. En 1942 il réside en pension chez le restaurateur Miossec, rue du commerce à Landerneau.

Par le biais de Georges Guyader, il intègre l'[Organisation de la Résistance de l'Armée \(O.R.A\)](#) de Landerneau en novembre 1943. Nous ignorons à ce jour, la nature des services rendus à ce mouvement par Louis Coat.

En mai 1944, des résistants de Landerneau sont arrêtés, dont [Edmond Pochon](#) de l'[O.R.A](#). Sitôt relâché, ce dernier se fait discret quelques jours avant de prendre le maquis avec Louis Coat et sept autres résistants de Landerneau. Le groupe se dirige sur Dirinon et s'établie dans l'école Sainte-Nonne où ils sont hébergés par les religieuses. C'est la naissance du *Commando de Landerneau*, qui prend bientôt l'appellation de [Section Spéciale Pengam \(S.S.P\)](#) en hommage à leur ami François Pengam, fusillé à Brest le 27 mai 1944. Les actions sont très modestes au début, il s'agit avant tout de s'armer et de garder les liaisons avec les autres groupes de Résistance du secteur en attendant les consignes de l'état-major.

Dans la nuit du 2 au 3 août 1944, un parachutage d'armes est prévu pour la région de Landerneau entre Pencran et Tréflévenez. Celui-ci est annulé, laissant les nombreux groupes de Résistants du secteur dans le désarroi. Le groupe maintient sa présence dans le secteur et se raccroche notamment aux parachutistes [S.A.S du 3e R.C.P - 2e Squadron](#) pour des opérations jusqu'à la prise de Landerneau. Ils s'associent ensuite officiellement aux F.T.P du [Bataillon Georges Le Gall](#) à partir du 12 août 1944.

Le groupe reçoit la consigne d'interdire tout passage de train sur la ligne Quimper-Landerneau. Ils retournent occuper Dirinon entre le 13 et 17 août 1944 pour tenir en respect les allemands encore dans la poche de Plougastel. Ils effectuent également des opérations de filtrage pour débusquer des allemands en civil ou des collaborateurs. Des combats se déroulent à la gare de Dirinon entre les allemands et le groupe de Jean Hernot, la [S.S.P](#) monte en renfort. Les opérations militaires se poursuivent, notamment aux côtés des américains pour la prise du poste d'écoute et des projecteurs de Ty-ar-Moal et Saint-Claude.

C'est lors de ces opérations, le 21 août 1944, que Louis Coat est blessé par balle explosive au pied droit puis par des éclats de grenade à la poitrine, au pied et cuisse gauche. Du groupe, [Louis Le Dall](#) et François Lidou sont également touchés. Sous la mitraille et les obus de mortier, les américains reculent, laissant les F.F.I seuls pour gérer leurs blessés. Malgré sa légère blessure, [Edmond Pochon](#) prodigue les

premiers soins à Louis Coat. Il l'accompagne au poste de secours américain le plus proche. Louis Coat est ensuite évacué sur la clinique du docteur Pouliquen à Landerneau. Sa blessure au pied droit est sérieuse, il doit être amputé.

C'est la fin des combats pour Louis Coat qui reçoit pour son engagement et sa blessure, la Croix de Guerre 1939-1945, avec étoile de bronze. Après guerre, il épouse Yvonne Gueguen le 5 février 1945 à Landivisiau. De cette union, naitront deux enfants.

Publiée le jeudi 1er octobre 2020, par [Dourdon](#), [Gildas Priol](#), mise à jour jeudi 1er octobre 2020

Sources - Liens

1. Ville de Landerneau, registre d'état-civil.
2. Archives Départementales du Finistère, dossier individuel de combattant volontaire de la résistance de Louis Coat (1622 W).
3. Archives F.F.I de l'arrondissement de Brest, documents relatifs au Bataillon F.T.P de Landerneau.
4. Site *François Pengam* (1944), [témoignages, documents et iconographie](#).
5. La Dépêche de Brest, édition du [09/02/1942](#).
6. Service historique de la Défense de Vincennes, dossier individuel de Résistant de Louis Coat (GR 16 P 134635) - **Non consulté à ce jour**.